

Dénomination	<p style="text-align: center;">Elantis Immo Cover</p> <p>Elitis Protection est mandatée par la compagnie d'assurances de droit belge Corona, SA, pour conclure et gérer en son nom et pour son compte le présent produit.</p>
Description du produit	<p>Elantis Immo Cover est une assurance décès servant à garantir le remboursement d'un crédit Elantis. Deux formules sont possibles :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Soit une temporaire décès à capital décroissant (Assurance solde restant dû) - Soit une temporaire décès à capital constant
Garanties	<p>Décès En cas de décès suite à une maladie ou un accident durant la vie du contrat, Elitis Protection intervient pour le solde restant dû de votre crédit ou pour le capital constant fixé à la souscription du contrat. Ce capital est versé à l'organisme prêteur ou aux bénéficiaires que vous aurez désignés.</p> <p>Décès accidentel (ACRA) En cas de décès par accident, le capital décès payé est doublé.</p>
Groupe cible	<p>Le produit Elantis Immo Cover s'adresse aux personnes physiques souhaitant mettre à l'abri leurs proches contre les conséquences financières liées à leur décès et aux personnes morales souhaitant assurer la pérennité de leur entreprise.</p>
Prêts couverts	<p>Types de prêts</p> <ul style="list-style-type: none"> - Prêts à annuités constantes - Prêts par amortissements constants du capital - Prêts à terme fixe « in fine »
Caractéristiques générales	<ul style="list-style-type: none"> - Age à la souscription : entre 18 et 75 ans - Durée minimale: 5 ans <p>Capitaux assurés</p> <ul style="list-style-type: none"> - Capital minimum : 25.000 € - Capital maximum : 750.000 €

	<p>Mode de paiement des primes</p> <ul style="list-style-type: none"> - Prime unique - Primes de risque : prime recalculée à chaque échéance en fonction de l'évolution du capital et de l'âge de l'assuré - Primes constantes : primes constantes pendant toute la durée de paiement. <p>Fréquence de paiement</p> <ul style="list-style-type: none"> - Annuelle - Mensuelle (pas de montant minimum) <p>Durée du paiement des primes</p> <ul style="list-style-type: none"> - Solde restant dû : maximum 2/3 de la durée du contrat (uniquement pour les primes constantes) - Capital constant : maximum toute la durée du contrat
<p>Fiscalité</p>	<p>Régimes fiscaux</p> <p>Personne physique (*)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Epargne Pension - Epargne à long terme : <ul style="list-style-type: none"> o Déduction fiscale pour habitation propre et unique à Bruxelles ou en Wallonie o Déduction fiscale pour habitation propre en Flandre <p>(*) Dès qu'une prime a bénéficié d'une réduction d'impôt, les prestations sont imposables.</p> <p>Taxes sur les primes</p> <p>Personne physique</p> <ul style="list-style-type: none"> - Une taxe de 2 % est due sur les primes souscrites par une personne physique. - Pour les assurances solde restant dû qui servent à la garantie d'un emprunt hypothécaire, conclu pour acquérir ou conserver un bien immobilier, cette taxe est réduite à 1,1%. - Les polices souscrites dans le cadre d'une épargne-pension sont exonérées de cette taxe. <p>Personne morale</p> <p>Une taxe de 4,4 % est due sur les primes souscrites par une personne morale.</p>
<p>Formalités médicales</p>	<p>Jusqu'à 45 ans et 275.000 €, questionnaire médical simplifié. Dans les autres cas, formalités médicales complémentaires.</p>

Particularité	Couverture provisoire décès toutes causes, dans les limites prévues aux conditions générales, immédiate et sans supplément de prime , d'une durée de 4 mois maximum, après acceptation du risque.
Informations pratiques	<ul style="list-style-type: none">- Toute communication est à adresser uniquement à Elitis Protection. Toute plainte est à adresser à info@elitisprotection.be ou à l'adresse postale mentionnée sur la présente fiche. Si le preneur d'assurance n'est pas satisfait de la réponse, il peut s'adresser à l'Ombudsman des Assurances, Square de Meeûs 35 à 1000 Bruxelles (info@ombudsman.as).- Le droit belge est d'application pour ce contrat. <p><i>Les conditions générales reprenant notamment les cas d'exclusion sont disponibles auprès de votre courtier ou sur www.elitisprotection.be. Les conditions particulières et générales prévalent sur les brochures commerciales.</i></p>

